

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le jeudi 7 novembre 2019 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet
M. Georges Décarie, préfet suppléant
M. Denis Charette, membre
M. Pierre Flamand, membre
Mme Francine Laroche, membre

Est absent :

M. Daniel Bourdon, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 30.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15132-11-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y retirant toutefois le point 6.8 : Demande de la Ville de Mont-Laurier – Révision du règlement #474 quant à la rémunération.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de novembre et décembre 2019.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15133-11-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE DES SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

CPÉRL	Correspondance - Demande d'informations relatives à l'application des modalités du nouveau pacte fiscal municipal pour les MRC de la région des Laurentides
CAP	Demande de partenariat – Plan d'action du projet – Bilan annuel 2018 – 2019
CAPTCHPL	Campagne de financement
MAMH	Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles
MAMH	Projet de développement d'un pôle communautaire et touristique – ancienne gare ferroviaire de Mont-Laurier – Phase 2 – Choisi et priorisé
Citoyens de Mont-Saint-Michel	Nourrissage des chevreuils
UMQ	Jugement de la cour d'appel concernant l'interprétation du délai de prescription
MTQ	Avis de versement provisoire de la contribution financière pour l'organisation et l'exploration de service en transport collectif en milieu rural – 2019
Serv. évaluation MRCAL CISSS Laurentides	Nouveau rôle d'évaluation triennal TNO Ad Hoc Main-d'œuvre MRC d'Antoine-Labelle Rencontre 6 ou 11 novembre

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROVENANCE

SUJET

OBVRPNS	Demande de soutien financier pour l'année 2020
Contribuable	Demande de nettoyage d'un chantier où la coupe de bois a été effectuée sur le Réservoir du Poisson Blanc
UPA Outaouais-Laurentides	Demande de révision du PDZA de la MRCAL
MFFP	Avis d'intervention - (PLA) Petit lac aménagé lac Arvin Ste-Anne-du-Lac
MERN	Baux de villégiature – Nouvelle tarification dès janvier 2020
MERN	Réponse à une demande d'autorisation d'aliéner dans le cadre d'une convention de gestion territoriale située sur une partie du lot 6, rang VII, ct Bouthillier, M. Éric Mainville
DBJ Notaires	Demande d'autorisation pour faire un chemin privé traversant la piste cyclable

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15134-11-19

**REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES -
OCTOBRE 2019**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 54384 à 54551, totalisant 841 264,57 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2019;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 515912 à 515930 (élus), les numéros 515862 à 515911 (employés) et les numéros 515931 à 516028 (employés), totalisant 211 069,10 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15135-11-19

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - OCTOBRE 2019

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements du 1^{er} au 31 octobre 2019, au montant de 45 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15136-11-19

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - OCTOBRE 2019

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1335 à 1340, totalisant 4 048,38 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15137-11-19

**REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE
VILLÉGIATURE - OCTOBRE 2019**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 449 à 457, totalisant 204 664,43 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15138-11-19

**REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE -
OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 981 à 998, totalisant 74 253,50 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15139-11-19

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 867,67 \$, incluant les intérêts, au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15140-11-19

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2019

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 38 730 \$ au 31 octobre 2019, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, Gilbert Pilote, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Le 11 octobre 2019, rencontre avec Hydro-Québec à Sainte-Thérèse;
- Le 17 octobre 2019, rencontre de M. Gilles Bélanger, député d'Orford et Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et IHV) avec la MRC d'Argenteuil;
- Le 12 octobre 2019, inauguration de halte-vélo à La Macaza;
- Le 13 octobre 2019, Marathon de la Rouge;
- Le 15 octobre, Rencontre avec le CISSS des Laurentides;
- Le 22 octobre 2019, conseil de la MRC et remise de la plaque honorifique à Mme Denise Julien;
- Le 25 octobre 2019, rencontre avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides;
- Le 28 octobre 2019, Lac-à-l'épaule CPÉRL et rencontre avec la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Sylvie D'Amours;
- Le 29 octobre 2019, comité d'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Le 1^{er} novembre 2019, comité de sélection FARR des Laurentides.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

- **Dossier IHV :**
 - Rencontres téléphoniques avec les consultants quant aux chantiers
 - CIMA+
 - Trispec

- Télécon
 - Rencontre avec le nouveau chargé de projet de CIMA+, M. Rock Lacroix | 17 octobre 2019
 - Préparation du document quant aux enjeux dans le cadre du dossier IHV, présenté au député d'Orford et Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse), M. Gilles Bélanger
- **Ressources humaines :**
 - Embauche technicien en évaluation foncière, classe IIM*
 - Rencontre Santé et sécurité au travail | 10 octobre 2019
 - Entrevues TACAL | 15 octobre 2019
 - Comité relation de travail | 28 octobre 2019
 - Comité de gestion | 31 octobre 2019
 - Discussion quant au dépôt d'une demande syndicale
 - Lettre d'entente | Ingénieur, classe V
 - Affichage interne
 - Préparation de l'offre d'emploi pour affichage externe
- **Sécurité incendie :**
 - Rencontre avec le ministère de la Sécurité publique | Schéma de couverture de risque en sécurité incendie
- **Culture :**
 - Rencontre avec la CSPN – Dossiers culturels | 7 novembre 2019
- **Aménagement du territoire**
 - Visite de M. Denis Lebel, PDG du Conseil de l'industrie forestière du Québec | 17 octobre 2019
 - Table de suivi MERN | 31 octobre 2019
 - Discussion MRC et MAMH quant au PIACC
 - Discussion quant aux permis
- **Évaluation foncière**
 - Comité d'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle | 29 octobre 2019
 - Préparation du dossier à la cour municipale
- **Finances :**
 - Budget 2020
 - Discussion pacte fiscal
 - Discussion avec la Ville de Mont-Laurier quant à la rémunération
- **Autres dossiers et rencontres :**
 - CA TACAL | 21 octobre 2019
 - Comité sélection FARR des Laurentides | 1^{er} novembre 2019
 - Rencontre STDG | 6 novembre 2019
 - Rencontre avec Zone Emploi quant au projet de stratégie d'attractivité
 - Discussion avec la MMQ | Cours d'eau

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15141-11-19

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359 ET
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 482**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application du règlement numéro 359 ainsi que du règlement numéro 482 couvrant la période du 10 octobre 2019 au 7 novembre 2019, en y enlevant la rencontre avec le nouveau chargé de projet

CIMA+ du 1^{er} novembre 2019, étant donné que celle-ci a plutôt eu lieu au bureau de la MRC d'Antoine-Labelle à Mont-Laurier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15142-11-19

RÈGLEMENT D'ASSURANCE QUANT À LA "CABOOSE" SUR LE PARC LINÉAIRE

ATTENDU l'incendie dans la «caboose» située à la gare de Mont-Laurier, le 16 avril 2019;

ATTENDU que, suite à la réclamation à l'assureur, celui-ci offre la possibilité de choisir entre un règlement au comptant pour une valeur approximative entre 19 000 \$ à 20 500 \$ ou un règlement de valeur à neuf pour un montant de 27 369,95\$ avant les taxes;

ATTENDU que l'assureur autorise que le bâtiment qui sera reconstruit soit un abri ouvert pour les usagers de la gare, plutôt qu'une «caboose»;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CA-15001-06-19 et d'autoriser la direction générale de régler pour la valeur à neuf la réclamation à l'assureur concernant l'incendie de la « caboose ».

Il est de plus résolu, qu'avec le dédommagement de l'assurance, un abri ouvert pour les usagers de la gare de Mont-Laurier soit construit plutôt qu'une «caboose».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15143-11-19

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CENTRALE DE SÉCURITÉ POUR LES CENTRES DE DONNÉES

ATTENDU que la MRC a fait installer des systèmes d'alarme intrusion pour sécuriser 13 centres de données du projet Brancher Antoine-Labelle;

ATTENDU que la MRC fait déjà affaire avec Services de sécurité Canada inc. pour des services de centrale de télésurveillance;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'octroyer à Services de sécurité Canada inc. un contrat de services de centrale de télésurveillance pour une durée de 36 mois, pour le prix de 45\$ par mois par site, avant taxes, afin de desservir chacun des centres de données.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à cet octroi de contrat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15144-11-19

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES
ADM-19-2019 POUR BILAN DE SANTÉ ET PLAN D'ENTRETIEN DE
L'ÉDIFICE ÉMILE-LAUZON**

ATTENDU l'appel d'offres ADM-19-2019 pour le bilan de santé et plan d'entretien de l'Édifice Émile-Lauzon;

ATTENDU les offres de services reçues;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-19-2019 pour le bilan de santé et plan d'entretien de l'Édifice Émile-Lauzon à Admobilis – Intelligence immobilière pour un montant de 7 542,36 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15145-11-19

**COUVERTURE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ ET
ÉQUIPEMENTS RELIÉE AU PROJET BRANCHER ANTOINE-
LABELLE**

ATTENDU que la MRC assure sa responsabilité civile dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle;

ATTENDU que la police d'assurance de la MRC couvre les dommages qui pourraient être causés aux biens et aux bâtiments des tiers par les équipements des centres de données;

ATTENDU que cette police ne peut couvrir les dommages financiers qui pourraient être causés par une interruption des services de distribution;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant ci-après à la police d'assurance de la MRC :

Titre de l'Avenant : Limitation de garantie applicable aux sections III et VIII du présent contrat

Cet avenant s'applique à la section III- Responsabilité civile et à la section VIII- Responsabilité civile complémentaire.

Les présentes garanties se limitent à la responsabilité découlant de la propriété du réseau de fibres optiques en couvrant notamment les dommages résultant de l'incendie ou de la chute d'équipements composant le réseau.

Tout dommage découlant directement ou indirectement de la distribution de services notamment de communications sans fil, de lignes de transmission de données, de câblodistribution, de satellite, de télécommunications ou d'Internet est spécifiquement exclu. »

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15146-11-19

**COUVERTURE D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE -
PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle détient actuellement une couverture d'assurance responsabilité civile totale d'un montant de 5 millions de dollars;

ATTENDU qu'en raison de l'implantation des différents centres de données dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle, la MRC pourrait, dans l'éventualité d'un sinistre, recevoir des réclamations supérieures au montant actuellement couvert;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à augmenter la couverture d'assurance responsabilité civile de la MRC à 10 millions de dollars et d'imputer au projet Brancher Antoine-Labelle les coûts de la hausse de la prime d'assurance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15147-11-19

**PROJET D'ENTENTE QUANT AUX CABINETS EXTÉRIEURS -
PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que, dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle, la MRC d'Antoine-Labelle déploiera un réseau de fibres optiques pour desservir les citoyens sur son territoire qui n'ont pas accès à un service Internet haute vitesse;

ATTENDU que pour la réalisation de ce projet la MRC doit établir quatorze centres de données extérieurs à divers endroits sur son territoire, lesquels seront tous hébergés dans des édifices ou sur des terrains appartenant à des municipalités locales;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet d'entente quant aux cabinets extérieurs dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle et d'autoriser la MRC à transmettre aux municipalités et Villes concernées le projet d'entente.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire.

ADOPTÉE

OUTIL DE TAXATION DU PROJET INTERNET HAUTE VITESSE

MM. Jacques Supper et Guy Quevillon, respectivement directeur général adjoint par intérim et directeur du service de l'évaluation foncière, informent les membres du comité administratif des discussions avec les différents fournisseurs quant aux coûts et aux délais de déploiement des outils de taxation. L'information sera transmise aux municipalités et Ville afin qu'elles puissent faire leur suivi auprès de leur fournisseurs.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15148-11-19

**ASSURANCE DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION
RÉGIONAL**

ATTENDU que par la résolution du Conseil MRC-CC-13302-05-19 la MRC a fait l'acquisition d'un système de radiocommunication régional pour les services de sécurité incendie;

ATTENDU l'importance d'assurer ces biens afin de protéger la pérennité du système;

ATTENDU que l'assureur actuel de la MRC est la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU que le coût annuel pour assurer ces biens est d'environ 650 \$ avant les taxes;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'assurer comme biens divers, pour la valeur de leurs prix d'acquisition, les équipements du système de radiocommunication régional des services de sécurité incendie situés dans les sites de radiocommunication de Mont-Laurier, Rivière-Rouge, Notre-Dame-du-Laus et de Mont Sir-Wilfrid-Laurier.

Il est de plus résolu que ces frais d'assurance soient acquittés par la MRC et refacturés aux municipalités et villes annuellement, selon les frais d'assurance alors en vigueur, conformément au mode de partage adopté par le Conseil par sa résolution MRC-CC- 13455-10-19.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15149-11-19

**CONVENTION DE PRÊT ÉCHUE | ARTEFACTS DANS LE CADRE DE
L'EXPOSITION PERMANENTE**

ATTENDU que la convention de prêt pour les collections archéologiques avec le ministère de la Culture et des Communications est échue depuis le mois de septembre 2019;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de prolonger l'emprunt des 30 artefacts pour une durée de 3 ans et d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15150-11-19

RETOUR SUR L'ŒUVRE DE M. CLÉMENT DES ROSIERS

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté sa politique culturelle le 27 août 2013, laquelle fixe les orientations en termes de développement culturel;

ATTENDU que la MRC a signé une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) laquelle prévoit un plan d'action pour les années 2018-2020;

ATTENDU que M. Clément Des Rosiers a proposé de vendre à la MRC d'Antoine-Labelle « le Septentrion » une œuvre d'art représentant le P'tit Train du Nord pour la somme de 15 000 \$;

ATTENDU que M. Clément Des Rosiers souhaite que cette œuvre soit installée à la gare de Mont-Laurier;

ATTENDU que le conseil de la MRC ne peut investir plus de 10 000 \$ pour cette acquisition (résolution MRC-CC-13462-10-19);

ATTENDU que suivant les approches réalisées, M. Des Rosiers maintient le coût d'acquisition à 15 000 \$

ATTENDU que d'autres frais sont à prévoir dont notamment quant au déplacement, à l'installation et à l'inauguration de l'œuvre;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de valider l'intérêt de la Ville de Mont-Laurier à acquérir l'œuvre de M. Des Rosiers afin que celle-ci soit installée à la gare de Mont-Laurier et pour laquelle la MRC pourrait contribuer pour un montant maximal de 10 000 \$.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC RIVIÈRE-DU-NORD QUANT AU DÉSENGAGEMENT DES COMPAGNIES D'ASSURANCES RELATIVEMENT À LA COUVERTURE EN RESPONSABILITÉ CIVILE POUR LES CENTRES DE TRI ET LES ÉCOCENTRES DU QUÉBEC

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui de la MRC Rivière-du-Nord quant au désengagement des compagnies d'assurances relativement à la couverture en responsabilité civile pour les centres de tri et les écocentres du Québec et décident de ne pas donner suite pour le moment.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15151-11-19

DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER DU COMITÉ ACTION PERSÉVÉRANCE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE (CAP) DANS LE CADRE DU PROJET "L'ÉDUCATION, NOTRE PRIORITÉ À TOUS!"

ATTENDU la demande de partenariat financière reçue le 19 octobre 2019 du Comité action persévérance de la MRC d'Antoine-Labelle (CAP) dans le cadre du projet « L'éducation, notre priorité à tous! »;

ATTENDU que le montant demandé pour 2020 est de 5 320 \$;

ATTENDU les disponibilités financières de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC qu'une somme de 3 000 \$ via le Fonds de développement des territoires soit versée à titre de contribution de la MRC d'Antoine-Labelle au Comité action persévérance de la MRCAL (CAP).

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019-2020 DU CENTRE D'AIDE PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET HANDICAPÉES PHYSIQUES LAURENTIDES (CAPTCHPL)

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'aide financière 2019-2020 du Centre d'Aide des Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides. Les membres décident de ne pas donner suite étant donné les disponibilités financières.

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE L'APPUI LAURENTIDES POUR LES PROCHES AIDANTS

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui financier de l'Appui Laurentides pour les proches aidants et décident de ne pas donner suite étant donné les disponibilités financières.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15152-11-19

DEMANDE DE FINANCEMENT DE TABLE FORÊT LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'aide financière reçue le 25 octobre 2019 de Table Forêt Laurentides;

ATTENDU que le montant demandé pour 2020 est de 1 000 \$;

ATTENDU les disponibilités financières de la MRC;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC qu'une somme de 250 \$ soit versée à titre de contribution de la MRC d'Antoine-Labelle via le Fonds de développement des territoires (FDT) à Table Forêt Laurentides.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES 4 KORNBERS

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'aide financière du Centre de ressources familiales 4 KorNBers et décident de ne pas donner suite étant donné les disponibilités financières.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15153-11-19

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) HAUTES-LAURENTIDES

ATTENDU la demande de commandite de la Corporation de développement

communautaire (CDC) Hautes-Laurentides dans le cadre de leur événement "Bal noir et argent 2019";

ATTENDU que l'objectif de cet événement est de rassembler le milieu communautaire afin de souligner l'apport essentiel dans les communautés;

ATTENDU que les membres du comité administratif reconnaissent cet apport essentiel pour la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser la somme de 200 \$ à titre de commanditaire Argent pour l'événement "Bal noir et argent 2019" organisé par la Corporation de développement communautaire (CDC) des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA TABLE RÉGIONALE ÉNERGIE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES (CRELA)

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande de financement pour la Table régionale énergies et changements climatiques du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) et décident de ne pas donner suite étant donné les disponibilités financières.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15154-11-19

DEMANDE DE FINANCEMENT | PROJET BLEU LAURENTIDES EN 2020

ATTENDU la demande de financement reçue le 29 octobre 2019 du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) dans le cadre du projet Bleu Laurentides en 2020;

ATTENDU que le montant demandé pour 2020 est de 10 000 \$;

ATTENDU les disponibilités financières de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC qu'une somme de 5 000 \$ à même le Fonds de développement du territoire soit versée à titre de contribution de la MRC d'Antoine-Labelle au Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) dans le cadre du projet Bleu Laurentides pour 2020.

ADOPTÉE

SOUTIEN FINANCIER AU CENTRE D'EXPOSITION DE MONT-LAURIER

La directrice générale informe les membres d'une demande de soutien financier du Centre d'exposition de Mont-Laurier pour la relocalisation du centre. Plusieurs discussions ont lieu et ceux-ci décident de ne pas participer financièrement.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COBALI

ATTENDU la demande d'aide financière reçue le 1^{er} novembre 2019 du COBALI;

ATTENDU que le montant demandé pour 2020 est de 8 000 \$;

ATTENDU qu'une somme de 3 000 \$ est prévue à même le budget des territoires non organisés (TNO) 2020;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC qu'une somme de 5 000 \$ à même le Fonds de développement du territoire, de même qu'une somme de 3 000 \$ à même le budget 2020 des TNO soient versées à titre de contribution de la MRC d'Antoine-Labelle au COBALI pour 2020.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE SERVICE

Mme Andrée-Anne Lemieux, directrice du service d'ingénierie, est présente. Depuis le dernier comité administratif, les principales activités du service d'ingénierie ont porté sur :

• **Services aux municipalités :**

- Programmation 2020;
- Facturation au 30 septembre;
- 2019-MAC-04, 2019-LDC-06, 2019-LDE-02, 2019-KIA-04, 2019-SALDI-04, 2019-RR-05, 2019-MSM-04 et 2019-NOM-05 : Relevés de mesurage des chemins pour conception hiver 2020;
- 2019-NOM-07 : Réfection chemins des Hêtres et de l'Aubépine à Nominique (accompagnement chantier);
- 2019-ASC-01 : Tournée des chemins et planification PAV à l'Ascension (visite 28 octobre);
- 2019-FN-01 : Stabilisation de rive Rang 1 Wurtèle à Ferme Neuve (sondage de non-participation);
- 2019-FN-04/05 : Réfection chemin du Rang 4 Moreau à Ferme-Neuve (P & D et demande d'aide);
- 2019-FN-07 : Comptage Montée Leblanc à Ferme-Neuve (suivi);
- 2019-CSP-03/04 : Réfection chemin Tour du Lac David Nord à Chute-St-Philippe (P & D et demande d'aide);

- 2019-SAL-04 : Réfection chemin Sicotte, 7^e Rang et du Lac à Ste-Anne-du-Lac (P & D et demande d'aide);
- 2019-NDL-01 : Planification et suivi relevé automne 2019;
- 2019-NDL-02 : Réfection chemin du Ruisseau Serpent à Notre-Dame-du-Laus (P & D);

• **Parc linéaire :**

- Rencontre de travail budget PTDN (23 octobre);
- CA Corporation du PTDN (30 octobre);
- Journée de réflexion PTDN (30 octobre);

- **Gare phase 2 :**
 - Suivi avec les mandataires;
 - Visite avec Maison Lyse-Beauchamp (21 octobre);
 - Rencontre avec Forex (24 octobre);

- **Pont km 198 :**
 - Suivi avec le mandataire;
 - Réunion de coordination no 2 (29 octobre);
 - Demande d'aide pour plans et devis de construction au MTQ (TAPU).
 - Travaux de remplacement tablier de pont à Lac-des-Écorces :
 - Octroi sans condition (22 octobre);
 - Coordination pour démarrage des travaux.
 - Travaux de réfection secteur Bellerive à Nomingue :
 - Octroi (22 octobre);
 - Réunion de démarrage (1^{er} novembre);

- **PISRMM :**
 - Réunion de suivi STANTEC (10 octobre);
 - Rencontre de concertation no 3 (31 octobre);
 - Révision rapport d'étape no 3;

- **Cours d'eau :**
 - Relecture, commentaires et suivi cours d'eau Morin et Bouchard à Ferme-Neuve;

- **Comités/Formations/Rencontres autres :**
 - Embauche ingénieur (définition des tâches);
 - Rapport annuel 2019 (rédaction ingénierie);
 - 22 octobre : Conseil de la MRC;
 - 22 octobre : Rencontre Christian Parent, support infrastructure Pôle Windigo;
 - 31 octobre : Comité de gestion;
 - 4 novembre : Rencontre MFFP application de la LCMVF en voirie municipale;
 - 6 novembre : STDG.

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service, de l'organisation du service ainsi que des mises à jour des rôles et revisite.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

- **Calendrier des rencontres**
 - Rencontre MSP / PMU (16 oct.)
 - TCBL / accès aux terres (16 oct.)
 - Rencontre D. Lebel – CIFQ (17 oct.)
 - RR C. Lachapelle – suivi chapitre territoires d'intérêts SADR3 (17 oct.)
 - MSP-MTQ / Pont de fer (30 oct.)
 - Comité de gestion MRC (31 oct.)
 - MFFP secteur faune vs voirie municipale (4 nov.)

- **Service aux municipalités / citoyens**
 - SDRK
 - CA (15 oct.)
 - PAG (24 oct.)
 - Lac-du-Cerf / accès chantier Clair (17 et 23 oct.)
 - PRPB
 - CA (24 oct.)
 - Analyse offre de service (21 oct.)
 - PRMD
 - C.A. (30 oct.)
 - Suivi délégation foncière
 - TGIRTN (30 oct.)
 - STDG (6 nov.)

- **PDZA :**
 - L'ARTERRE : 37 inscriptions : 13 aspirants qualifiés sur 17 inscriptions (8 candidats de l'extérieur intéressés par Antoine-Labelle) et 16 cédants qualifiés sur 20 inscriptions
 - Aucun jumelage officiel (deux en cours)
 - Publications dans les journaux locaux (avis de recherche) : 8 parutions en cours ou à venir (Lac-des-Écorces, ND-de-Pontmain, Lac du Cerf, Chutes-St-Philippe, Kiamika, Ferme-Neuve, St-Aimé-du-Lac-des-Iles, Nomingue et Sainte-Anne-du-Lac)
 - Démarchage pour formation AEC avec le cégep de St-Jérôme à Mont-Laurier
 - Compilation de 3 programmes de sensibilisation en vue d'élaborer un projet pour 2020

- **Gestion (ententes et conventions)**
 - Projet de nouvelle entente baux villégiature - FQM
 - Table de suivi MERN (31 oct.)

- **Urbanisme :**
 - dossier VML | demande de modification au SADR : demande doit être réacheminée au CCA

- **Cours d'eau :**
 - Bissonnette (FN) : visite terrain suivi ensemencement et transmission à l'ingénieur
 - Morin (FN) : échanges avec l'ingénieur pour bonifier le rapport
 - Autres dossiers en attente : demande aux employés désignés de faire un rapport sur l'état de la situation (en attente de retours de KIA, SALI)

- **TPI :**
 - Forestier
 - Projet banque de terres acéricoles (MAPAQ) – volet inventaire : analyse des résultats, planification des travaux pour l’hiver 2019-2020
 - Contrat martelage acéricole (LSP) – suivi des travaux
 - Contrat pour récupération de chablis à La Macaza (AMGT-07-2019)
 - Contrat pour récupération de chablis au Lac Pierre (AMGT-11-2019)
 - Lancement appel d’offres secteur Lac St-Paul (AMGT-10-2019)
 - Dépôt du RATF 2018-2019 sur le guichet du MFFP
 - Travaux en cours Érablière du Nord, jardinage acéricole

- **Baux de villégiature :**
 - Tirage au sort (deux terrains dans MRCAL)

- **Aménagement du territoire**
 - PRMHH: discussions MRC PDH, RDN et LAU – projets régionaux FARR
 - SADR : travaux sur chapitre «Transport» et projet TIAM
 - TNO : Projet SUMI intégration de la carte à l’application Ondago (en cours)

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15156-11-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS : RÈGLEMENT # 06-04-2019

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 06-04-2019 modifiant son règlement numéro 06-07-2000 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 06-04-2019 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15157-11-19

AVIS DE NON-CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL : RÈGLEMENT 022-2019-LAU

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saint-Paul a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 022-2019-LAU modifiant son règlement numéro 142 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis défavorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par

M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis non favorable quant à la conformité du règlement numéro 022-2019-LAU de la municipalité de Lac-Saint-Paul, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15158-11-19

AVIS DE NON-CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL : RÈGLEMENT 023-2019-LAU

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saint-Paul a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 023-2019-LAU relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis défavorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis non favorable quant à la conformité du règlement numéro 023-2019-LAU de la municipalité de Lac-Saint-Paul, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15159-11-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL : RÈGLEMENT # 024-2019-LAU

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saint-Paul a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 024-2019-LAU modifiant son règlement numéro 140 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 024-2019-LAU de la municipalité de Lac-Saint-Paul, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15160-11-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 113-10

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 113-10 modifiant son règlement numéro 113 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 113-10 de la ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15161-11-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-53

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-53 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-53 de la ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15162-11-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE : RÈGLEMENT # 23-25

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 23-25 modifiant son règlement numéro 23 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 23-25 de la municipalité de Ferme-Neuve, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15163-11-19

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN : RÈGLEMENT # 304

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle, pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 304 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou

d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 304 de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15164-11-19

**PERMISSION D'UTILISATION DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE |
PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU les enjeux rencontrés dans la MRC d'Antoine-Labelle concernant l'accessibilité des services de télécommunication et que ceux-ci sont essentiels au développement de nos communautés;

ATTENDU le projet Brancher Antoine-Labelle qui vise le déploiement d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRCAL;

ATTENDU que ce projet consiste principalement à utiliser les réseaux de distribution de télécommunication et d'énergie (téléphone, électricité) actuels pour y ajouter le réseau de fibre optique;

ATTENDU l'aide financière accordée dans ce projet par les gouvernements provincial et fédéral et les délais de réalisations fixés;

ATTENDU que dans certains cas, des réseaux ou itinéraires alternatifs doivent être envisagés, soit dû à l'impossibilité d'utiliser les réseaux existants ou encore dû aux coûts élevés de certains travaux;

ATTENDU que dans certaines situations, l'utilisation de l'emprise du parc linéaire «Le p'tit train du Nord» peut s'avérer une alternative intéressante;

ATTENDU que ces situations peuvent survenir de façon urgente et nécessiter une autorisation rapide des autorités afin de ne pas compromettre le projet;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité que la MRC autorise d'emblée l'utilisation de l'emprise du parc linéaire «Le p'tit train du nord» aux fins de déploiement du réseau de fibre optique dans le cadre du projet «Brancher Antoine-Labelle» et ce, aux conditions suivantes :

Au minimum 10 jours avant le début des travaux, un avis devra être transmis à la MRC d'Antoine-Labelle et à la corporation du Parc linéaire Le P'tit train du Nord. Cet avis devra comprendre minimalement les informations suivantes :

- Localisation des travaux incluant un plan à une échelle utilisable;
- Dates de début et de fin des travaux;
- Type de travaux envisagés et empiètement prévus sur la piste;
- Type de machinerie utilisé, la fréquence de passage ainsi que le tracé utilisé pour accéder au site des travaux;
- Plan de signalisation et de sécurité des lieux;
- Engagement écrit à remettre en état les lieux et la surface de la piste;
- Le nom et les coordonnées téléphoniques de la personne responsable des

travaux sur les lieux;

Avant le début des travaux, la MRC ainsi que la corporation du Parc linéaire «Le p'tit train du Nord» devront faire parvenir un avis favorable à la demande.

Dans le cas de travaux résultant en la construction ou empiètement d'équipement permanent, un plan «tel que construit» devra être fourni et émis par l'ingénieur responsable, à la fin des travaux. Les procédures seront alors enclenchées afin qu'une permission d'occupation officielle soit délivrée selon les règles établies entre la MRC et le MTQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15165-11-19

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES BAUX PAYÉS | PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

ATTENDU le dépôt de la demande présentée par le Parc régional de la Montagne du Diable, datée du 9 octobre 2019, quant à l'obtention d'une somme de 2 066 \$ provenant du Fonds de mise en valeur des parcs régionaux de la MRC d'Antoine-Labelle visant le développement de la phase II principalement concentré au pôle du Windigo;

ATTENDU que ces investissements totaliseront plus de 3M\$ d'ici décembre 2020;

ATTENDU que cette somme correspond aux montants versés par le PRMD pour acquitter les coûts des baux de location de divers sites dans le parc et que ces sommes sont versées au fonds de mise en valeur des parcs régionaux de la MRCAL;

ATTENDU l'adoption de la Politique de gestion des fonds de mise en valeur des parcs régionaux de la MRC d'Antoine-Labelle le 27 août 2013 (MRC-CC-11039-08-13);

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de mise en valeur est de soutenir le développement des parcs régionaux reconnus par la MRC;

ATTENDU l'analyse et la recommandation favorable du service de l'aménagement du territoire;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser la somme de 2 066 \$ au Parc régional de la Montagne du Diable pour le développement de la phase II principalement concentré au pôle du Windigo.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15166-11-19

DEMANDE D'AVIS DU MERN | DEMANDE DE PERMIS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU TERRITOIRE PUBLIC EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC - IMPLANTATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

ATTENDU la demande d'avis par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) reçue le 29 octobre 2019;

ATTENDU que le projet vise une consultation concernant une demande de permis d'occupation temporaire du territoire public en faveur d'Hydro-Québec pour fins d'implantation d'une ligne d'électricité localisée dans le canton Major situé dans le Parc régional de la Montagne du Diable sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à l'analyse dudit projet et est d'avis qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande reçue le 29 octobre 2019 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant au projet visant une demande de permis d'occupation temporaire du territoire public en faveur d'Hydro-Québec pour fins d'implantation d'une ligne d'électricité localisée dans le canton Major sur le territoire de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15167-11-19

**CORRESPONDANCE QUANT AU NOURRISSAGE DES CHEVREUILS
À MONT-SAINT-MICHEL**

ATTENDU la correspondance reçue de citoyens de la municipalité de Mont-Saint-Michel manifestant leur mécontentement face au règlement adopté par la municipalité quant au nourrissage des chevreuils;

ATTENDU que chaque municipalité est responsable de sa réglementation municipale;

ATTENDU que le ministère des Forêts et de la Faune et des Parcs (MFFP) aurait l'intention d'adopter une réglementation provinciale à cet effet;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la correspondance reçue le 21 octobre 2019.

ADOPTÉE

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES
NATURELLES**

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Bilan annuel du PADF avec le répondant du MFFP, le 16 octobre;
- Collaborer à l'harmonisation opérationnelle pour le transport du bois du chantier lac Clair, rencontre téléphonique;
- Tenu de la quarantième rencontre de la TGIRT Nord, le 30 octobre à la MRC;

- Préparation de la trente-deuxième rencontre de la TGIRT Sud, le 20 novembre à St-Faustin-Lac-Carré;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15168-11-19

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - OCTOBRE 2019

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8233 à 8270, totalisant 63 622,50 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15169-11-19

DEMANDE DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE | 3 JANVIER 2020

ATTENDU la demande reçue le 29 octobre 2019 du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle quant à la fermeture des bureaux de la MRC le vendredi 3 janvier 2020;

ATTENDU que les employé(e)s désirant être absent devront puiser dans leurs différentes banques un congé équivalent à leur absence;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter la demande du Syndicat des travailleurs et travailleuses quant à la fermeture des bureaux de la MRC le vendredi 3 janvier 2020, toutefois, les employés désirant être présents au bureau y sont autorisés et les employés absents devront puiser ce congé à même leurs différentes banques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15170-11-19

MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS MRC-CA-14922-03-19 ET 14923-03-19 QUANT À L'EMBAUCHE DES JOURNALIERS SUR LE PARC LINÉAIRE

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de modifier les résolutions MRC-CA-14922-03-19 et 14923-03-19 quant à l'embauche des journaliers sur le parc linéaire afin d'y inscrire que ceux-ci ont un poste de journalier sur le parc linéaire, classe II, à temps partiel, à raison de 24 heures par semaine plutôt que 16 heures par semaine.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 30.

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice générale
et secrétaire-trésorière**